

Extradition en Russie du Kazakh Abliazov : Manuel Valls donne (finalement) son feu vert

Arrêté en juillet 2013 sur la Côte d'Azur, Moukhtar Abliazov est accusé d'avoir détourné des milliards de dollars en tant qu'ancien patron de la banque kazakhe BTA.

0 5 0 0 0 14

Je m'abonne
à partir de 4,90€

Ajouter au classeur

Lecture zen



Mukhtar Ablyazov. Crédit Wikipédia commons

Coincidence ? Au moment où Atlantico s'interrogeait, ce lundi 12 octobre, sur la volonté ou non du gouvernement de signer le décret d'extradition de l'oligarque kazakh Mukhtar Ablyazov, la nouvelle via l'AFP, tombait : le Premier ministre Manuel Valls venait d'apposer sa signature au bas du décret. Une décision prise, sinon en secret, du moins en toute discrétion.

Ainsi donc, après l'arrêt de la Cour de cassation qui donnait son feu vert à l'extradition en Russie de l'ex-patron de la BTA-Bank, ce décret marque la fin du premier acte de la partie de bras de fer qui oppose depuis plus de deux ans les magistrats et Ablyazov ainsi que son entourage. En principe, ce dernier, soupçonné d'avoir siphonné les antennes de la BTA-Bank à Kiev et à Moscou à hauteur de 5 milliards de dollars devrait être renvoyé à Moscou... Mais pas pour de suite. Pour une raison simple : les avocats d'Ablyazov, toujours aussi pugnaces, s'apprentent à attaquer le décret du Premier ministre devant le Conseil d'Etat, sans doute pour excès de pouvoir.

La plus haute juridiction administrative fera-t-elle droit à cette requête ? Tout est possible. Même si on voit mal a priori comment le Premier ministre aurait-il pu commettre une faute en signant le décret. Il n'a fait que suivre l'arrêt du 5 mars 2015 de la Cour de cassation. Si le pourvoi était considéré comme recevable, on serait dans un flou juridique, semble-t-il. Avec cette question : cela signifierait-il qu'Ablyazov ne doit pas être extradé ?

Si en revanche, le Conseil d'Etat rejetait le pourvoi d'Ablyazov, ce dernier et ses conseils saisiraient alors la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Laquelle aurait à dire si l'ex-banquier kazakh est détenu - il est actuellement à Fleury-Merogis - au-delà du fameux délai raisonnable, soit deux ans de privation de liberté. On le voit, l'affaire Ablyazov n'est pas près de connaître son épilogue...